

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 décembre 2017

Délibération n°94 - 2017 relative à l'audit des comptes 2015 et 2016 de la fondation universitaire

Vu l'article L820-3-1 du code du commerce,

Article premier :

Le cabinet Mazars à Bezannes (51430), 37 rue René Cassin, représenté par Monsieur Patrick Reny, commissaire aux comptes titulaire de l'URCA et de sa fondation universitaire, est mandaté pour auditer, dans le cadre d'une mission complémentaire, les comptes 2015 et 2016 de la fondation universitaire de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


 Guillaume GELLE
 Vice du Président

Document en annexe au présent extrait : Note CAC Audit

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22/12/2017

Document mis en ligne le : 22/12/2017